

# Séance extraordinaire du 8 novembre 2022



2022-11  
287

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 8 novembre 2022, à 20h10.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin  
Siège #2 - M. Frédéric Poulin  
Siège #3 - M. Dave Roy  
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon  
Siège #5 - M. Vincent Breton  
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 4 novembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11  
288

## 02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 4 novembre 2022, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que tous les élus sont présents à cette séance et qu'ils désirent ajouter des sujets à l'ordre du jour:

- 4.2 Contrat de travail Directrice générale et greffière-trésorière;
- 4.3 Affichage de postes aux travaux publics, comité de sélection et processus;
- 4.4 Remplacement au service des loisirs.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement de renoncer à l'Avis de convocation et d'ajouter les sujets proposés à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-11  
289**

### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - AVIS DE CONVOCATION**

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04 - SUJETS À DISCUTER**

**04.01 - Analyse organisationnelle**

**04.02 - Contrat de travail Directrice générale et greffière-trésorière**

**04.03 - Affichage de postes aux travaux publics, comité de sélection et processus**

**04.04 - Remplacement au service des loisirs**

**05 - VARIA**

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **04 - SUJETS À DISCUTER**

**2022-11  
290**

#### **04.01 - Analyse organisationnelle**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

Attendu les faits énumérés en comité plénier et les postes vacants à la Municipalité;

Attendu que la FQM offre des services de nature juridique, d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

Attendu l'offre de services déposée « Analyse préliminaire : État de situation dans la perspective d'optimisation de l'organisation » et jointe à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu de mandater les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils conseillent et appuient la Municipalité, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires des professionnels fixés pour l'année 2022, soit de 130 \$ à 205 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-11  
291**

#### **04.02 - Contrat de travail Directrice générale et greffière-trésorière**

Attendu que la Directrice générale et greffière-trésorière demande de modifier son contrat de travail de façon à établir sa semaine habituelle de travail à quarante (40) heures par semaine;

Attendu l'Avenant #2 : Entente de modification du contrat de travail de la Directrice générale et greffière-trésorière, déposée à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu :

- D'adopter l'avenant #2 au contrat de travail de la Directrice générale et greffière-trésorière;
- D'autoriser Mme Vanessa Roy, mairesse, à signer l'Avenant #2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-11  
292**

#### **04.03 - Affichage de postes aux travaux publics, comité de sélection et processus**

Attendu les affichages de postes présentement en cours à la Municipalité :

- Camionneur manoeuvre
- Technicien aux travaux publics

Attendu le temps nécessaire au processus d'embauche;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu :

- D'inviter un membre du comité des ressources humaines au processus de sélection;
- D'autoriser la directrice générale à mandater une ressource externe à tenir les entrevues, si nécessaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2022-11  
293**

#### **04.04 - Remplacement au service des loisirs**

Attendu la vacance des postes « Technicien.ne aux loisirs et culture » et « Agent.e de développement du loisir et de la vie communautaire »;

Attendu que Mme Anick Champagne est disponible et accepte d'effectuer quelques tâches aux loisirs, à titre de travailleuse autonome;

Attendu que Mme Émilie Larivière, adj. administrative et responsable des communications accepte de répondre aux besoins du services des loisirs en attendant que les postes soient comblés;

Attendu que ces tâches seront en surplus de son horaire habituel de travail établie à 35 heures par semaine;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter :

- La facturation proposée par Mme Anick Champagne;
- De rémunérer les heures supplémentaires de Mme Émilie Larivière à taux et demi, jusqu'à un maximum de 5 heures supplémentaires par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **05 - VARIA**

Aucun sujet.

#### **06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

2022-11  
294

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 21 heures.

\_\_\_\_\_  
Vanessa Roy, mairesse

\_\_\_\_\_  
Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.